



COMMUNIQUE DE PRESSE

Tenue de l'Assemblée générale d'arrêté des comptes 2010 prorogée jusqu'au 31 décembre 2011

La Seyne-sur-Mer, le 15 juin 2011

En date du 15 juin 2011 tel qu'annoncé lors du dernier communiqué, le Tribunal de Commerce de Toulon a statué sur la requête déposée par les sociétés Groupe VIAL et VIAL Holding. Le Tribunal a accepté de proroger de 6 mois soit jusqu'au 31 décembre 2011, le délai de tenue de leurs Assemblées générales ordinaires annuelles appelées à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

A propos de Groupe VIAL (www.groupe-vial.com)

Coté sur Euronext Paris de NYSE Euronext depuis décembre 2006, le Groupe VIAL distribue et fabrique des produits de menuiserie bois, alu et PVC (portes, fenêtres, portails, escaliers...) offrant un rapport qualité/prix sans équivalent grâce à la parfaite maîtrise de ses approvisionnements, de ses unités de production performantes et modernes, et de son vaste réseau de distribution constitué au 31 décembre 2010 de 69 magasins ouverts à l'enseigne VIAL Menuiseries, dont 4 situés en Espagne et 1 au Portugal.

Site commercial : www.vial-menuiseries.com

Compartiment C d'Euronext Paris, marché du Groupe NYSE Euronext
Reuters : **VIA.PA** - Bloomberg : **VIA FP**



Groupe VIAL

Patrick Thinet
Directeur Général Finance
investisseurs@groupe-vial.com

NewCap.

Communication Financière – Relations Investisseurs
Steve Grobet / Pierre Laurent
Tél. : 01 44 71 94 94
Fax : 01 44 71 94 90
vial@newcap.f